



**Direction Générale Territoires,
Proximité, Déchets et Sécurité**
Pôle Loire, Sèvre et Vignoble

Décision n°2024-684

Objet : Les Sorinières – Rue du Moulin des Landes – Classement de la parcelle cadastrée AV204

Réf. : 3.5.1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 11.4.4) portant délégation du Conseil à la Présidente pour prononcer le classement dans le domaine public de tout bien immobilier,

Vu l'arrêté n°2024-37 du 11 juillet 2024 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu l'arrêté n°2024-38 du 11 juillet 2024 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus pour la période estivale,

Considérant que la parcelle est affectée à l'usage direct du public car elle constitue la voirie et ses accessoires rue du Moulin des Landes sur la commune de Les Sorinières.

Considérant que cette parcelle doit être intégrée au domaine public métropolitain.

Décide

Article 1. Les Sorinières – Rue du Moulin des Landes – Classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée AV204 – Superficie : 37 m².

Article 2. De charger M. le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

mis en ligne le :

25 JUL. 2024

Fait à Nantes, le

24 JUL. 2024

Pour la Présidente

La Vice-présidente déléguée

Christelle SCUOTTO